



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 juillet 2024 à 18 heures 30

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Adopté en séance du 11/09/2024

Date de Convocation	25/07/2024	Présents : Messieurs et Mesdames : Frédérick HENNING, Isabelle BOUCLANS, Catherine BOUREGEOIS, Agnès BRIAND, Laurent CARITEY, Jean-Pierre COURIOL, Sandrine DESNOYERS, Yves GUSMINI, Christian KITA, Virginie JURET, Jacques MARTIN-VERDIERE, Maryse MOUGEL, Aline BOUILLOT, Dominique MAURICE Absents : Brigitte SEITZ, pouvoir à Catherine BOURGEOIS, Secrétaire de séance : Sandrine DESNOYERS
Nombre de membres afférents au conseil municipal	15	
Nombre de membres présents	14	
Nombres de membres qui ont pris part aux délibérations	15	

Le maire demande au conseil municipal si un point peut être ajouté à l'ordre du jour : demande de subventions.
Validé à l'unanimité

1 – Demandes de subvention

Isabelle BOUCLANS présente les trois demandes tardives concernées, après avoir pris l'avis de la commission Associations/Vie communale :

- 1.500 € pour « Avenir Radieux » afin de soutenir l'organisation du séminaire d'architecture
- 100 € pour aider à l'organisation du « Bike & Run » organisé au profit du Téléthon le 21/09/2024
- 100 € à « l'Equipe du Jeudi », somme qui pourra être évolutive si l'association prend en considération les demandes de la commune les années futures.

Validé à l'unanimité.

Christian KITA indique qu'il n'apprécie pas les remarques faites par le responsable de l'association « Avenir Radieux » lors de la présentation de clôture du séminaire à propos du manque de coopération et l'inadéquation des projets communaux aux souhaits d'« Avenir Radieux ». Pour lui, le travail de collaboration entre la commune et l'association est réel. Cette dernière est invitée à chaque réunion de la commission urbanisme mais à contrario ne postule à aucun appel d'offres lancé par la commune. Ces remarques publiques lui semblent inappropriées, regrettables et malvenues.

Jacques MARTIN VERDIERE souligne que les élus ne rencontrent jamais Avenir Radieux après les séminaires pour présentation des projets étudiés.

Le maire précise que le séminaire est un grand coup de pouce pour PESMES et espère que l'arrivée de la nouvelle collaboratrice de l'association « Avenir Radieux » améliorera les relations.

2 – PLAN DE FINANCEMENT et CONSULTATION DES ENTREPRISES MARCHÉ MAISON DES SERVICES, CULTURE et MÉDIATHÈQUE

Le Maire explique que le dossier est complexe et que les élus se sont engagés devant les Pesmois à aller au bout de ce projet global dans la profession de foi. Les grands axes sont de rendre accessible la salle d'honneur (pour en faire une salle d'exposition communale), donner de l'espace à l'Agence Postale Communale et la France Services (très utilisés par la population tant pesmoise qu'extérieure), replacer l'Office de Tourisme dans un lieu plus vaste pour mieux accueillir les touristes et réimplanter la bibliothèque dans un espace plus

grand et accessible en y proposant d'autres services comme le numérique, cette partie du dossier permet une participation importante de la DRAC.

Maryse MOUGEL, se dit bienheureuse de l'aboutissement de ce projet global et essentiel au mandat. Elle rappelle l'historique de ce dossier concernant le Projet Culturel Social et Scientifique qui n'a pas abouti sur le 1^{er} site Rue des Fosses pour des questions architecturales. L'Agence Postale Communale et la France Services se sont donc assez vite retrouvés à investir les locaux de l'ancienne mairie en partage avec l'Office du Tourisme. Mais, les besoins de la population étant croissants, le Conseil Municipal a validé sur le site l'idée de rassembler les services et agrandir l'espace en y intégrant la bibliothèque. Elle précise que la DRAC finance également 50% de la partie tourisme de façon très exceptionnelle. Le nouveau projet se veut encore plus fédérateur, convivial en regroupant l'Agence Postale, France Services (avec ses nombreuses aides apportées à la population), l'Office du Tourisme, les associations, la bibliothèque et la réhabilitation de la salle d'honneur en salle d'exposition avec sa mise aux normes. Elle ajoute que ce projet permet une remise aux normes des bâtiments publics tant niveau énergétique qu'accessibilité, que le mobilier existant sera conservé, et seulement quelques fauteuils seront ajoutés et enfin qu'aucun personnel complémentaire ne viendra grever le budget communal. La DRAC finance également à hauteur de 50% l'équipement numérique nécessaire.

Le Maire expose le plan de financement :

Travaux	1 203 050,00 €	75,05 %	DRAC	376 600,00 € (28.98%)
Maitrise œuvre	96 244,00 €		DETR	179 305,45 € (13.80%)
TOTAL	1 299 294,00 €		REGION -CTEA	349 165,00 € (26.87%)
			PACT2 (via la CCVGRAY)	70 000,00 € (5.39 %)
			Autofinancement	324 223, 55 €
			TOTAL	1 299 294,00 €

Il apporte certaines précisions :

- les surcoûts demandés et présentés y sont intégrés,
- le Contrat Territoire En Actions est obtenu par l'intermédiaire du PETR Pays Graylois et est conditionné au respect d'éco-condition dont principalement une rénovation thermique des bâtiments
- le PACT2 ne prévoit normalement pas d'axe Bibliothèque et le projet a donc été présenté comme Maison de la Culture.

Un tour de table est effectué :

Laurent CARITEY s'inquiète de l'aspect financier et de la part de l'autofinancement de la commune. Il craint les surcoûts non prévus des travaux. Le Maire reprecise que si le marché public est trop élevé, le projet sera abandonné. Il demande si le critère économie d'énergie va entraîner une hausse des coûts. Le Maire répond que les charges supplémentaires de ce volet ont déjà été intégrées dans le chiffrage.

Jacques MARTIN-VERDIERE indique qu'il est lui satisfait de cette remise aux normes prévue des bâtiments publics.

Christian KITA ajoute que l'amélioration du patrimoine communal redynamisera le centre bourg en facilitant l'accès aux services qui y sont proposés. Cependant, Il sent un abandon des collectivités et craint que ce projet d'envergure pourrait être le dernier grand projet que la commune pourra porter compte tenu de sa place toute relative dans la communauté de communes.

Dominique MAURICE est enthousiaste de ce projet qui va faire revivre le centre du village de façon multigénérationnelle en développant le multiservices.

Jacques MARTIN-VERDIERE rappelle qu'effectivement ce projet était un engagement de campagne. Maryse MOUGEL a répondu à beaucoup de questions lors de sa présentation mais il aimerait savoir si un tel investissement pourrait limiter les projets communaux futurs. Le Maire répond qu'effectivement, lors de la conclusion des emprunts, la banque contrôle la Capacité d'Auto-Financement Nette de la commune et qu'avec le prêt de 200 K€ conclut en début d'année, il va falloir être prudent pour les années à venir.

Yves GUSMINI rejoint Laurent CARITEY et craint également le dépassement des dépenses prévisionnelles.

Jacques MARTIN-VERDIERE souligne qu'il a prospecté et constaté qu'actuellement les marchés proposés lors des Appels d'Offres sont en général inférieurs aux estimatifs.

Virginie JURET tient à remercier Maryse MOUGEL pour son investissement persévérant sur ce dossier et de l'énergie qu'elle y consacre. Elle souhaite avoir des précisions concernant les subventions et savoir si les montants sont en fonction d'un pourcentage ou un chiffre fixe. Le Maire précise que les subventions sont en

pourcentage de travaux finalement réalisés mais avec un plafond qui est lui fixe. Elle ajoute que Maryse MOUGEL a omis d'informer les élus qu'aucun surcoût de fonctionnement n'est à prévoir pendant la phase de travaux car l'Agence Postale Communale et France Services se réinstalleront dans la salle de conseil en Mairie. **Catherine BOURGEOIS**, bien que consciente de l'investissement de certains sur ce dossier, de la promiscuité des services actuels dans l'ancienne mairie et des frais d'étude déjà engagés, n'est pas favorable au projet comme certains pesmois qu'elle a pu rencontrer dont trois bénévoles de la bibliothèque qui ne jugent pas opportun de voir plus grand. Elle reconnaît aussi qu'effectivement sans la partie médiathèque, les subventions seraient nettement inférieures mais ne voit pas l'utilité d'installer un ascenseur coûteux en fonctionnement pour le peu de personnes qui s'en serviront. Elle ajoute qu'elle ne croit pas au fait que les collégiens, lycéens et étudiants viendront y travailler et s'interroge sur l'espace de vie presse et café eu égard aux commerces pesmois à proximité. Par ailleurs, elle pense que le budget prévisionnel va obligatoirement être dépassé et limitera la commune dans ses projets futurs.

Elle lit le mail de **Brigitte SEITZ** qui a donné son avis sur le projet qu'elle juge trop ambitieux et trop lourd pour Pesmes.

Maryse MOUGEL apporte des précisions. Concernant l'ascenseur, il rend accessible la salle d'honneur, qui sera réutilisée et deviendra également salle d'expositions, et dessert également une salle informatique. Cet équipement est obligatoire pour que le bâtiment soit qualifié Etablissement Recevant du Public. Concernant les scolaires, l'idée est plutôt une aide ponctuelle à la réalisation de dossiers pour des familles moins férues d'informatique ou qui n'aurait pas d'ordinateur à disposition afin de lutter contre les inégalités. Concernant le kiosque avec le petit café, il s'agissait plus d'une image que d'une volonté de nuire aux commerces pesmois.

Jean-Pierre COURIOL estime que le budget de la commune est insuffisant pour faire face à un tel projet. Les recettes communales ne sont pas extensibles et composées principalement des dotations de l'Etat, de la fiscalité et du bois. Les dotations sont en baisse et les ventes de bois incertaines, il craint donc que la fiscalité soit mise à mal pour faire face aux dépenses futures. Il pense également que des charges induites des « mauvaises surprises » ne sont pas chiffrées. Il se demande si les projets sur la maison de la rue des Fossés, SAUC, tour du gymnase pourront aboutir financièrement parlant.

Agnès BRIAND préfère ce projet à celui présenté en début de mandat, restera qu'à occuper et faire vivre les locaux.

Le Maire propose, comme le prévoit l'article 22 du règlement intérieur, que le vote soit à bulletin secret si plus de 5 élus le souhaitent. A l'unanimité, le vote est maintenu à main levée.

Le maire soumet donc au vote le plan de financement présenté au préalable et le lancement de l'appel d'offres. Il rappelle que si lors de l'ouverture des plis, le montant dépasse les limites budgétaires fixées en auto-financement pour la commune, le projet sera abandonné.

Validé à la majorité, cinq contre (Catherine BOURGEOIS, Brigitte SEITZ, Jean-Pierre COURIOL, Laurent CARITEY et Yves GUSMINI).

3 - Subvention Marteau-Pilon

Le Maire remercie l'association Culture et Animations Pesmoises et plus particulièrement Paul LASSERRE qui a supervisé les travaux de la remise en place du marteau-pilon de 26 tonnes ainsi que l'entreprise VIARD qui a réalisé cette opération avec beaucoup de professionnalisme. Le musée réouvre ses portes le 1^{er} août.

La remise en état du toit s'élève à 60.293,52 € HT.

Le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 6 décembre 2023, une subvention de l'Etat avait été sollicitée via la DRAC. Or la préfecture a demandé que celle-ci soit sollicitée dans le cadre de la DETR. Il convient donc de modifier le plan de financement comme suit :

- DEPARTEMENT (20 %)	: 12.058,70 €
- DETR (30 %)	: 18.088 €
- AUTOFINANCEMENT (50%)	: 30.146,82 €
TOTAL	: 60.293,52 € HT

Validé à l'unanimité

4 – Suppressions de postes

Le Maire explique qu'à la suite des changements de grades approuvés cette année et après accord du Comité Social Territorial du Centre De Gestion 70, il convient de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 2ème classe et le poste de rédacteur principal 2ème classe.

Validé à l'unanimité

5 – Avenant Assurance GROUPAMA

Le Maire informe les élus que l'assureur GROUPAMA propose un avenant sans modification de cotisation, dans le but de garantir les cyberattaques, les sinistres liés aux catastrophes naturelles ainsi que les épidémies. Dominique MAURICE précise qu'à la lecture des documents transmis il semble que l'assurance ne fonctionnerait pas si la cyberattaque est due à une mauvaise manipulation humaine (ouverture d'un mail frauduleux par exemple). Il s'interroge donc sur le bien-fondé de cette extension.

Validé à l'unanimité

6– Décision modificative

Jean-Pierre COURIOL présente la délibération modificative à prendre sur conseil de la trésorerie

D 21 538/041	– Autres réseaux	(+) 8 763,06 €
D 1641/16	– Emprunts en euros	(+) 5 000,00 €
D 2151/21	– Réseaux de voirie	(-) 5 000,00 €
D 66111/66	– Intérêts	(+) 4 000,00 €
R 13258/04	– Subventions non transf.	(+) 8 763,06 €
R 7022/70	– Coupes de bois	(+) 4 000,00 €

Validé à l'unanimité

Jacques MARTIN-VERDIERE est étonné qu'à chaque Décision Modificative à approuver les élus n'aient aucun élément de communiqué sur la note de synthèse et ne peuvent donc pas anticiper les questions éventuelles. Le Maire prend acte de cette remarque pour les prochains conseils.

7– Contrat agent coordinateur France Services

Le Maire propose de renouveler le contrat de l'agent coordinateur de France Services qui arrive à son terme. Une procédure de recrutement doit être lancée pour 35 heures avec prise de poste au 1^{er} novembre. Laurent CARITEY demande s'il est possible de faire un CDI plutôt qu'un CDD. Le Maire explique qu'un contrat de 3 ans doit être renouvelé en l'état pour 3 ans et que pour pouvoir proposer un CDI le poste doit être proposé sur un autre grade.

Validé à l'unanimité

Questions diverses

Le Maire remercie vivement les bénévoles pour les manifestations passées qui ont animées la commune ; Vill'Art et son inauguration sous la pluie, les pots organisés par Virginie JURET, le Crock de l'Île et la fête de la musique de Carnet de Bord. Il précise que le côté musicien de rue a un peu manqué cette année, les feux d'artifice du 13 juillet négociés par Aline BOUILLOT (coût 3400 € de feux + 1000 € d'artificier). À la suite d'une erreur de livraison, le spectacle a bénéficié de 2 bouquets finaux. Il remercie Laurent CARITEY, Aline BOUILLOT et Isabelle BOUCLANS, présents avec lui lors des feux et remercie le soutien des Pompiers. Il tient à remercier les employés communaux pour leur réactivité concernant le cheminement PMR installé dans le trajet pour faciliter l'accès d'un enfant en fauteuil, que Christian KITA avait rencontré. Il informe les élus que le préfet du Jura n'a donné aucune réponse concernant le dossier des 4 fesses (PLUi Jura Nord) et que le collectif des familles de résidents de l'EPHAD a alerté sur les problèmes de gestion et de direction de la structure. Le Maire souhaite organiser début septembre une réunion pour ce problème à l'EPADH. À venir : Forges connexion les 30 et 31 août et 1^{er} septembre, 80^{ème} anniversaire de la libération le 7 septembre,

Isabelle BOUCLANS ajoute dans les dates à venir le marché nocturne de la CCVG du 9 août, le Bike and run le 21 septembre qui est complété de randonnées pédestres et de courses et suivi d'un concert et le forum des associations à la Maison Pour Tous le 7 septembre.

Maryse MOUGEL ajoute, quant à elle, Pesmes Art du 17 au 25 août avec 22 aquarellistes et le marché des potiers du 21 et 22 septembre.

Agnès BRIAND informe que tous les emplacements de la brocante du 3 août sont réservés.

Catherine BOURGEOIS prévient d'un problème de lumière rue des Capucins et de place de stationnement PMR devant la pizzeria La Place qui serait mal positionné. Il est demandé à la commune de se rapprocher des intéressés lors de la prochaine campagne de matérialisation au sol.

Aline BOUILLOT a déjà acheté les cadeaux de Noël pour les jeunes pesmois de 3 à 10 ans car elle a trouvé des promotions très intéressantes (-80%). Des places de cinéma seront offertes aux Cours Moyens. Le spectacle offert est proposé par l'école de cirque.

Sandrine DESNOYERS rappelle que des procédures de recrutement étaient en cours au SIVOSEP. 3 postes sur 4 sont pourvus. Il reste un poste d'animateur à 20 heures dont la procédure a été prolongée. Elle précise qu'elle a adressé en mairie début juillet l'offre à diffuser mais n'a rien vu ni sur Panneau Pocket ni sur les panneaux d'affichage. Le Maire a retrouvé le mail, le nécessaire sera fait. Elle explique également que à la suite d'une forte augmentation du prestataire des repas, le comité a dû augmenter les tarifs pour les repas dans l'attente de trouver éventuellement une autre solution. Des devis ont été demandés à 3 prestataires. Un seul a répondu mais en liaison froide et non chaude comme actuellement. Le prestataire est celui qui livrait auparavant et a été changé en raison d'une qualité moindre des repas. Le directeur du collège sera sollicité pour savoir si des livraisons en liaisons chaudes sont possibles. Aline BOUILLOT propose de demander à l'Hôtel de France.

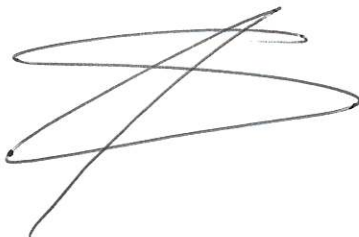
Jacques MARTIN-VERDIERE informe qu'il est allé rencontrer les seniors du club de foot lors de leur reprise et que ceux-ci l'ont informé qu'il n'y avait pas d'eau dans les douches depuis 2 ans. Sandrine DESNOYERS intervient pour préciser que ce délai est peut-être exagéré. Car, certes il y a des soucis de pression et un système de sécurité parfois défaillant mais il y a bien eu de l'eau chaude dans les douches ces 2 dernières années. Elle trouve déplaisant la manière dont cette remarque est amenée et aurait trouvé plus correct de la part du club d'en parler au Maire si c'était effectivement le cas. Jacques MARTIN-VERDIERE communique la date du 1^{er} match officiel de la coupe de France qui aura lieu le 18 août au stade Denis Grandperrin à 15 heures. Il fait part d'un souci rencontré lors de la nuit des églises de début juillet, du au mauvais état de l'entrée de la sacristie. Le prêtre Pierre BERGIER a déjà fait la demande en commune mais les travaux n'ont pas été réalisés. Christian KITA répond que des devis ont été de nombreuses fois demandés mais aucun retour n'a jamais été réalisé.

Dominique MAURICE prévient que des tables ont été brûlées à l'Île de la Sauvageonne. Il se dit content de la nouvelle activité pédalo proposée et invite le conseil à une session collégiale. L'idée est validée et une date sera fixée ultérieurement.

Séance levée à 21h25

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance



Le Maire

Le Maire,



Frédéric HENNING



